

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 08 décembre 2020

Ordre du jour :

Eau et assainissement : choix du bureau d'études MAJ étude diagnostique

Travaux :

* petit patrimoine : approbation du programme de restauration et demande de subventions

* voirie : approbation du programme 2021 et demande de subventions

* renforcement du réseau électrique au bourg

* menuiseries extérieures bâtiments communaux

Préemption des biens sans maître AB 302 et ZN 78

Préemption parcelles forestières AE 133 et F 26

Affaires scolaires : portail famille cantine et garderie

Finances communales : virements de crédits

Divers

Absent : JP PASSELAIGUE (excusé)

Eau et assainissement : choix du bureau d'études MAJ étude diagnostique

Dans le cadre de la mise à jour de l'étude diagnostique de l'assainissement collectif et du zonage d'assainissement, le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet MERLIN, retient l'offre de la société C2EA pour un montant de 42 770,00 € H.T.. Des demandes de subventions seront déposées auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % et du Conseil départemental à hauteur de 30 %.

Petit patrimoine : approbation du programme de restauration et demande de subventions

Le maire rappelle au conseil municipal son projet de réhabilitation du four à pain des Tavernes et de la fontaine de la place du bourg. L'ensemble des travaux nécessaires sont estimés à 43 190,00 € H.T.. Il présente également le dossier relatif au remplacement du réseau d'alimentation en eau des 4 fontaines du village de Montmeyre, projet estimé à 25 425,00 € H.T.. Le conseil municipal décide d'approuver ces projets et de demander une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FIC 2021 à hauteur de 20,4 %.

Voirie : approbation du programme 2021 et demande de subventions

Le programme de voirie 2021 concernant le chemin de la Redonde (Le Bourg) et la rue de la Forge (Montmeyre) est approuvé par le conseil municipal pour un montant de 28 000,00 € H.T.. Une demande de subvention au titre du FIC 2021 du Conseil départemental à hauteur de 20,4 % sera déposée, ainsi qu'au titre de la DETR à hauteur de 30 %.

Renforcement du réseau électrique au bourg

Monsieur le maire expose le projet de renforcement du réseau électrique sur les rues Saint Roch et des Girots, et la rue des Fétians. Il informe que ces travaux portés par le S.I.E.G. offrent une opportunité d'enfouissement des réseaux et en donne le coût à charge de la

commune. Le conseil municipal, après débat, ne retient pas le projet d'enfouissement des réseaux dont le coût ne permettrait pas de mener à bien l'ensemble des autres projets prévus sur les années 2021 2022.

Menuiseries extérieures bâtiments communaux

Après avoir pris connaissance des différents devis, le conseil municipal retient les offres établies par l'entreprise ATELIER 22 à savoir : remplacement de la porte de l'ancien bureau à l'école pour 2 598,35 € H.T. et pose de volets roulants aux fenêtres des appartements situés au-dessus de l'école pour 2 993,35 € H.T..

Préemption des biens sans maître AB 302 et ZN 78

Suite aux délibérations du conseil municipal du 11 juillet 2016 constatant l'abandon manifeste des biens cadastrés section AB numéro 302 et ZN numéro 78, aucune évolution n'ayant eu lieu, il devient indispensable d'envisager le devenir de ceux-ci. Considérant que ces biens sont sans maître, le conseil municipal approuve le projet d'appréhension de ces biens. La commission communale des impôts directs devra être consultée afin qu'elle se prononce sur le bien fondé de cette procédure.

Préemption parcelles forestières AE 133 et F 26

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Me TISSANDIER par lequel ce dernier informe la commune de la vente de la parcelle cadastrée section F numéro 26 d'une superficie de 1 503 m². Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut exercer son droit de préemption compte tenu de l'existence du plan de gestion du SMGF. Il précise que cette parcelle boisée située au Bois d'Epinoux jouxte une parcelle de même nature appartenant à la commune et présente donc un intérêt pour le SMGF. Le conseil municipal décide d'exercer le droit de préemption et décide d'acquérir cette parcelle au prix de vente fixé à 1 503 €.

Affaires scolaires : portail famille cantine et garderie

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de faire évoluer le mode de gestion des services scolaires (cantine et garderie extrascolaire) en mettant à disposition des familles un portail interactif couplé à un logiciel enfance et présente les solutions proposées par la société JVS MAIRISTEM. Le conseil municipal approuve la mise en place du portail famille et retient les offres de la société JVS MAIRISTEM. Le portail famille devrait être opérationnel pour la rentrée des vacances de printemps.

Finances communales : virements de crédits

Il est décidé d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 169 € afin de régulariser les écritures annuelles d'amortissements.



A Ceysnat, le 21 décembre 2020.

Le secrétaire de séance,

Florence SAUVADET.